

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ – BILANS DE COMPÉTENCES

Informations légales

Conditions Générales de Vente – Bilan de Compétences

Les présentes conditions générales mises à jour au 03/2026, s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre :

ARCHI-MED Siret n°443 400 817 00047, Siège Social 20 Esplanade Charles de Gaulle 92000 NANTERRE, organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11921413692 auprès de la Préfecture d'Ile de France.

Et,

Toute personne physique ou morale de droit privé ou public contractant pour qu'une prestation de Bilan de Compétences ou Bilan professionnel ou Bilan de Compétences Spécifique, soit délivrée.

Notre centre garantit respecter l'ensemble de ses obligations légales, et en particulier celles du Code du Travail relatives à la formation professionnelle continue.

Nos services

Nous proposons des Bilans de compétences, Bilan Professionnel et Bilans de Compétences Spécifiques au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail,

Accès à nos services

Les prestations dispensées sont ouvertes à tous et toutes, sans condition discriminatoire et s'effectuent en présentiel, à distance ou modalité hybride (présentiel et à distance)

Dans le cas de prestations en présentiel, nous mettons à la disposition des bénéficiaires des locaux adaptés

I – Modalités d'inscription et conditions de réalisation

I.I- Modalités d'inscription :

Pour chaque prestation, les demandes d'inscriptions se font directement par :
téléphone au 02 41 24 05 42
par courriel à secretariat49@archi-med.fr
ou via la plateforme mon compte formation

L'inscription est prise en compte à compter de la signature d'un document contractuel : devis, contrat ou convention.

La validation d'inscription via la plateforme Mon Compte Formation, conformément aux [conditions générales d'utilisation](#), nécessite un délai de 14 jours incompressibles entre la date de la commande et la date de démarrage de votre bilan.

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager l'organisme.

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du(de la) bénéficiaire, le Centre de Bilan de Compétences organise un entretien de positionnement, au cours duquel les demandes, attentes, besoins et objectifs des bénéficiaires seront déterminés.

I.2- Condition de réalisation

Les prestations proposées sont organisées à distance, en présentiel ou modalité hybride.

Dans le cas de prestations en présentiel, le Centre de Bilan de Compétences prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés en fonction des besoins du(de la) bénéficiaire.

Ainsi, le Centre de Bilan de Compétences est seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené à le modifier au cours de la prestation.

En cas de survenance d'un événement indépendant de notre volonté nous pourrions procéder au report en concertation avec le(la) bénéficiaire et en fonction de nos disponibilités respectives sans aucun dédommagement. Nous proposerons donc de nouvelles dates, ce qui donnera lieu à l'envoi d'un nouveau planning de RDV.

De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre à procéder à un report sont les suivants : la maladie, l'accident, pandémie ...

II- Obligations contractuelles

I- Obligations du centre de bilan

Le Centre de Bilan de Compétences de formation s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le(la) bénéficiaire.

Notre organisme étant certifié Qualiopi pour la réalisation de bilans de compétences, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour garantir une prestation de qualité, en conformité avec le Référentiel National sur la Qualité.

Obligation de moyens : Le Centre de Bilan de Compétences est soumis à une obligation de moyens, il s'engage à tenir le(la) bénéficiaire informé de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation et à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu avec le(la) bénéficiaire, en particulier relativement au programme et déroulement de la prestation ainsi qu'aux modalités de règlement.

Confidentialité des échanges et adhésion volontaire : Le Centre de Bilan de Compétences s'engage à recueillir l'adhésion volontaire du(de la) bénéficiaire et mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges, le Centre de Bilan de Compétences s'engage à ne divulguer, ni transmettre ou ne vendre aucune information récoltée au cours de la prestation.

II- Vos Obligations en tant que Bénéficiaire

Conditions de réalisation : Le(la) bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixées dans le document contractuel qu'il(elle) a signé.

Le(la) bénéficiaire s'engage à honorer chaque RDV, être présent(e) et ponctuel(elle) lors de la prestation à laquelle il(elle) doit participer, ainsi qu'à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus.

Le(la) bénéficiaire s'engage également à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu en cas de présentiel. Le Centre de Bilan de Compétences ne saurait être tenu responsable en cas de manquement des bénéficiaires au règlement intérieur, et plus généralement à toute règle imposée au sein de ce dernier.

En cas de manquement du(de la) bénéficiaire à ces obligations, le Centre de Bilan de Compétences pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, à condition de respecter les dispositions du code du Travail.

Respect de la propriété intellectuelle : Au cours de la prestation choisie par le(la) bénéficiaire, le Centre de Bilan de Compétences est amené à remettre au(à la) bénéficiaire différents supports de natures diverses (textes, audios, visuels etc.) ainsi que de la documentation; L'ensemble de ces documents est la propriété d'ARCHI-MED.

Le(la) bénéficiaire s'engage à ne pas reproduire et en faire un usage commercial ou trompeur des documents remis. En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du(de la) bénéficiaire pourra être engagée.

Tarifs & paiement: Les tarifs communiqués comprennent les frais de la prestation ainsi que les éventuels documents pédagogiques. Le prix dû par le(la) bénéficiaire est, et demeure le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat.

Règlement du bilan de compétences : Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prise en charge ou non de la prestation par un intermédiaire. En conséquence, le(la) bénéficiaire et le Centre de Bilan de Compétences s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur le contrat et/ou la convention signée en conformité des règles imposées par le Code du travail.

Financement du bilan : Si le(la) bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par son opérateur de compétences ou son employeur, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Cette démarche incombe uniquement au(à la) bénéficiaire.

Le Centre de Bilan de Compétences pourra faire le choix de l'assister ou non dans ce procédé.

- Si l'accord de prise en charge ne parvient pas au Centre de Bilan de Compétences au premier jour de la prestation, la totalité des frais de la prestation sera facturée au(à la) bénéficiaire,
- En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétence, la partie non prise en charge sera directement facturée au(à la) bénéficiaire.

Les paiements seront effectués auprès d'ARCHI-MED par chèque ou virement.

Demande de remboursement

Au moment de son inscription, le(la) bénéficiaire accepte sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement.

Toutes réclamations doivent être rédigées par écrit soit par e-mail à secretariat49@archi-med.fr ou via le formulaire de contact.

Toute réclamation doit être réalisée via le formulaire de réclamation accessible depuis le site dans un délai de trois 3 mois à compter du fait générateur. Les parties s'engagent à chercher une solution amiable.

Protection des données personnelles (RGPD)

Ces conditions générales d'utilisation et de vente respectent la législation en vigueur ainsi que la nouvelle réglementation RGPD du 25 Mai 2018.

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle d'ARCHI-MED.

Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations, nous nous engageons à ce que vos données soient utilisées uniquement dans ce cadre, ni transmises à un tiers.

Vos données seront conservées jusqu'à 1 an après la fin de la prestation, sauf avis contraire de votre part.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification . Pour la mise en œuvre, contacter ARCHI-MED par mail à secretariat49@archi-med.fr ou via le formulaire de contact. Le(la) bénéficiaire est informé(e) qu'il(elle) peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978. Dans le cas de désaccord, vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL.

Traitement des réclamations

Toute réclamation doit être réalisée via le formulaire de réclamation accessible depuis le site dans un délai de trois 2 mois à compter du fait générateur. Les parties s'engagent à chercher une solution amiable.

Pour prendre contact via le formulaire : <https://www.archi-med.fr/contact>

Modification unilatérale des conditions générales

Le Centre de Bilan de Compétences se réserve la possibilité de modifier ses Conditions Générales à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention.

Contact

Le(la) bénéficiaire peut contacter l'équipe du Centre par email : secretariat49@archi-med.fr